

Compte rendu CTL du 19 mars 2015 remboursements de frais

Le CTL de la DNEF sur la formation professionnelle, le budget et le rapport d'activité 2014 s'est tenu le 19 mars dernier.

Après les déclarations liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CFDT, le directeur nous a répondu qu'il était d'accord avec nos revendications sur les postes d'informaticiens et qu'il partageait nos interrogations sur le positionnement de la Mission Requête et Valorisation. En effet, nous avons interrogé la DG sur la répartition des rôles entre la DNEF et cette Mission puisqu'on nous avait annoncé au lancement de l'expérimentation du Data Mining qu'elle serait développée en partenariat entre ces deux services... Mais à ce jour, la DG ne communique plus. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas obtenu de réponse à nos demandes au sujet des bilans des premières opérations.

En réponse au passage de notre liminaire où nous évoquions une note à venir de la DG sur le tutorat, le directeur a répondu qu'il espérait qu'elle sortirait rapidement. Mais pour l'instant, il n'est pas question de la devancer à la DNEF, alors que c'est une revendication que nous avons depuis de longues années : pour nous, les tuteurs doivent en effet bénéficier de décharges de service et d'objectifs.

Concernant la documentation, il a été dit qu'il n'y avait pas d'interdiction de faire de la documentation, à condition qu'elle apporte une vraie valeur ajoutée, comme par exemple sur le domaine du photovoltaïque ou le carrousel.

L'éternel « marronnier » est revenu sur le tapis : un déménagement de la DNEF est-il prévu ? Non, pas de crainte à avoir nous a-t-on assuré.

1^{ÈRE} DIVISION : FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le bilan de l'année 2014 et les perspectives de l'année 2015 nous ont été présentés. Ce bilan est globalement positif, notamment du fait des nouvelles formations qui ont été appréciées. La DNEF bénéficie d'un haut niveau de formation professionnelle, celle-ci est reconnue également à l'extérieur (stages effectués dans des services

extérieurs par des moniteurs de la DNEF, stages ouverts à d'autres services que la DNEF). Des magistrats ont d'ailleurs demandé une formation à la DNEF sur le contrôle fiscal.

L'équipe de formateurs est stable et il a été rappelé à ce sujet que les chefs de service devaient proposer aux agents de faire de la formation professionnelle dans le cadre de l'entretien. Si ce n'est pas le cas et si vous avez envie de vous investir dans des stages, faites le savoir !

Il a été annoncé qu'une réunion serait organisée entre les formateurs et le service de la formation professionnelle. La tenue de cette réunion était demandée par Solidaires depuis de nombreuses années.

SUR LA E-FORMATION :

Développée au plan national au cours des dernières années par la DG qui espère certainement ainsi réduire la voilure de la formation « humaine », à la DNEF, la e-formation concerne des formations à la marge, parfois en préalable à d'autres stages : la même position est donc adoptée en 2015.

Il nous a été annoncé qu'il serait possible de réserver la salle informatique pour les agents qui n'étaient pas seuls dans leur bureau mais nous avons demandé que cette possibilité soit offerte à tous les agents car à notre sens, il est indispensable de ne pas être dérangé quand on veut se consacrer à ce type de formation. Nous avons également demandé que les agents sachent bien qu'ils avaient toujours la possibilité de demander le stage présentiel en complément de l'e-formation.

Sur le fond, nous avons tenu à souligner que nous n'étions pas favorables à ce type de formation, peu appréciées des agents car elles présentent beaucoup d'inconvénients : défaut d'interactivité, temps mal évalué, pas de flexibilité possible pour examiner un point ou un autre. De plus, le fait que ce ne soit pas comptabilisé en stage est choquant. La direction nous a répondu qu'elle y réfléchirait. Quand on nous a informé de la pos-

Compte rendu du CTL du 19 mars 2015 et mobilisation pour la revalorisation des frais

-sibilité de faire ces e-formation à domicile pour les agents qui disposent d'un ordinateur portable, là encore, nous avons demandé qu'il soit bien précisé que c'était du temps de travail.

JOURNÉES D'ÉTUDE :

En préalable, nous avons demandé que tous les agents soient informés de la tenue de ces séminaires dans un souci de transparence.

Ces séminaires ou journées d'études ne devraient pas être comptabilisés en stage car les fondamentaux de la formation professionnelle ne sont pas réunis (trop de participants, pas d'interactivité...), ce qu'a admis la Direction qui y voit surtout une action de coordination entre les services.

Nous avons également réclamé une vraie documentation pédagogique à l'issue de ces journées pour que les agents n'ayant pu y participer disposent du même niveau d'information. Nous avons ainsi ré-insisté sur la nécessité de faire un stage sur les VO.

En 2015, l'accent sera mis sur les formations informatiques : Excel perfectionnement, Encase (pour permettre également l'échange entre collègues), ALTO 2 et ACL.

Le stage "gestion des conflits" sera bientôt dispensé à la DNEF mais les IDIV experts travaillent en ce moment pour adapter ce stage aux BII.

Globalement, précisons que l'organisation de vraies journées d'études (qui sont également l'occasion pour les agents d'échanger) constitue une revendication de notre syndicat au plan national et local.

CAMPAGNE DE DÉONTOLOGIE

La direction nous a annoncé que des actions prioritaires seraient menées en 2015 en matière de déontologie car il a été constaté que de nombreux agents n'avaient pas eu de « piqûre de rappel » depuis quelques années.

Nous avons vivement protesté : dans le contexte actuel, on aurait en effet préféré que l'accent soit mis sur la protection juridique des agents. Conformément à nos demandes formulées au plan national, nous avons donc demandé que ce stage soit rééquilibré entre une partie obligation des agents et une autre sur les obligations de la DG en matière de protection juridique et de sécurité des agents.

Notons par ailleurs que les stages qui avaient été testés en 2012 à la DNEF dans ce domaine avaient été satisfaisants pour une partie seulement des agents (pas suffisamment axés sur les spécificités et dispensés à un public trop large pour les BII).

PARCOURS DE FORMATION

Comme nous vous l'avons écrit dans le compte rendu du GT CF du 3 mars (cf. le site national : http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/controle_fiscal/controle_fiscal.php), la DG met en place un parcours de formation en complément de la formation initiale. Tout n'a pas été précisé sur ce dispositif mais nous avons d'ores et déjà attiré l'attention de la Direction pour que les nouveaux enquêteurs ne soient pas oubliés, à condition bien sûr que ce soit vraiment utile... Nous y reviendrons quand nous aurons plus de détails. D'ores et déjà, il apparaît évident que la DG a fait le bilan de la formation à l'ENFiP, jugée trop généraliste et pas assez technique. Lors de l'échange, Solidaires a plaidé pour une formation utile. Nous avons ainsi demandé par exemple une formation spécifique avec le Greffe d'un tribunal de Commerce portant sur les obligations déclaratives des sociétés auprès de ce greffe et sur la documentation : en effet, de plus en plus de faux documents servent à l'immatriculation de sociétés ou à des fausses TUP. Cette réunion servirait ainsi d'échanges avec ces professionnels et de lien entre nos administrations.

BUDGET : EN BAISSÉ !

La DGFIP voit ses moyens décroître d'année en année. La loi de programmation des finances publiques prévoit que cette baisse des crédits de fonctionnement se poursuivra jusqu'en 2018. Ce mouvement de baisse (3 % à la DNEF en 2015) n'est pas acceptable : elle met en péril les conditions de travail et l'efficacité des missions.

Lors du CTL, le directeur de la DNEF a indiqué avoir dépensé moins que ce qui était alloué, ce qui s'explique par les réserves faites pour la fin d'année : en effet, la direction nous dit provisionner des sommes pour être certaine de pouvoir faire face aux demandes de remboursements de frais des agents qui connaissent un pic en fin d'année du fait des déplacements des BII. Il faut savoir qu'on ne peut plus rien décider de dépenser après le 15 novembre. De plus, des économies non prévues ont été réalisées : remboursement par le propriétaire, moins de dépenses EDF, moins de dépenses en copieurs.

La direction nous a indiqué que ces sommes ont été remontées à la DG pour être redistribuées aux directions qui en avaient besoin.

Concernant le nettoyage des locaux, la DNEF est dépendante d'un marché national (marché dont Solidaires demande la dénonciation). Au niveau national, il a été retenu le prestataire le moins disant pour des raisons budgétaires. Or qui dit moins disant, dit également moins de prestations de ménage. Par ailleurs, le prestataire pose

Compte rendu du CTL du 19 mars 2015 et mobilisation pour la revalorisation des frais

beaucoup de soucis concernant ses salariés. C'est un sérieux sujet de contentieux.

Rapport d'activité 2014

1^{ÈRE} DIVISION : RESSOURCES HUMAINES, LOGISTIQUE

Après avoir balayé les sujets transverses tels que les effectifs, le temps partiel, les mutations, la communication externe et le dialogue social, nous avons examiné le bilan de chaque division, présenté par les AFIPA. Nous avons ensuite posé nos questions pour débattre des différents sujets, notamment ceux évoqués dans notre déclaration liminaire.

Nous avons demandé des précisions sur les contacts dits «fructueux» évoqués dans le rapport avec les autres services de la DGFIP ou d'autres administrations tels que la Douane, la Justice etc..

En effet, une de nos préoccupations sur le sujet est le partage de compétences entre la DNEF et la BNRDF. Il semblerait que certaines DIRCOFI privilégient trop la programmation à destination de la BNRDF alors que certains dossiers relèveraient plutôt d'un L 16 B. Pour Solidaires Finances Publiques, une clarification reposant sur une meilleure information des services quant à l'utilité du L16 B est nécessaire. Par ailleurs, la sphère de compétence des services doit être mieux définie...et respectée.

Nous souhaitons également avoir un premier retour sur l'expérimentation menée en Région Rhône Alpe Bourgogne, à savoir l'animation/pilotage des BCR par la DIRCOFI et la DNEF : la direction nous a répondu que c'était satisfaisant et qu'une bonne synergie s'était créée entre les services. Pour sa part, Solidaires se rapprochera de ses sections concernées...

2^{ÈME} DIVISION : FRAUDE TVA À L'INTERNATIONAL, COOPÉRATION

Le bilan de l'action préventive en matière de suspension n° TVA (sociétés soupçonnées de fraude à la TVA) est «bon» puisqu'il a permis un évitement de 32 milliards d'euros de fraude. Ça nous fait sourire quand on se souvient que le DG, Bruno Parent nous a expliqué sans sourciller que le rôle de la DGFIP n'était ni de mesurer ni d'éviter la fraude...il serait peut être judicieux de lui expliquer qu'éviter la fraude c'est déjà lutter contre !

S'agissant d'EUROFISC, 2014 a été marquée par une amélioration du délai de qualification des sociétés françaises signalées par les autres Etats Membres (les BNI 1 et 7 doivent déterminer s'il

s'agit de sociétés ayant une activité normale ou qualifiées de "taxi". ...)

La cellule pénale qui est en charge des missions contentieuses et pénales de la DNEF a également réalisé des études juridiques et fiscales, dont l'une sur le carrousel qui vient d'être visée par CF3 mais amputée de la partie pénale : la question se pose donc de savoir si on attend encore des éléments de la DG ou si on publie en l'état... Affaire à suivre !

Le nouvel outil d'analyse des réseaux Linkourious est renommé STAR FISC : un premier volant de formation à destination des BNI et BIR est prévu. Cette base est alimentée par la DNEF : Solidaires a demandé que les sociétés qui avaient été intégrées dans ANB l'année dernière par les BIR soient reprises dans cette nouvelle base de données et s'il y avait une volonté d'inciter d'autres directions à intégrer leurs données, condition indispensable à notre sens pour que cette base soit efficace. On nous a répondu que c'était déjà le cas pour certaines directions.

Après la présentation de ces bons résultats de l'ensemble des services de la 2^e division, nous sommes intervenus sur la nouvelle stratégie de contrôle et pénale des sociétés carrouselistes.

Pour la direction, le bilan est positif : en matière de fraude carrousel, les droits et pénalités sont en augmentation en 2014 et des remboursements de crédit de TVA ont été bloqués pour des montants conséquents.

Nous avons rappelé que la BNI 1 ne devait pas être réduite à faire des articles 40 et des suspensions de numéro de TVA, et que si nous étions d'accord sur la collaboration avec le PNF et le SNDJ, de nombreuses questions se posaient tant sur le choix des dossiers, que sur la stratégie de contrôle et sur les risques juridiques pour les vérificateurs.

Il nous a été précisé qu'il n'avait jamais été interdit de programmer ou de vérifier une société taxi (nous intervenons régulièrement sur ce sujet) mais que l'on devait avoir une stratégie établie au cas par cas. La direction a reconnu que la programmation pour les BIR était plus compliquée du fait de cette stratégie.

L'article 40 avec transmission au PNF semble être la règle mais la DNEF comme l'ensemble des services concernés sont dans l'attente d'une note de la DG sur le sujet depuis le mois de juillet ... et après, on nous reproche de ne pas être réactifs !

Il est donc légitime que les agents demandent à la DG de clarifier ses intentions en la matière afin que les agents ne puissent pas être mis en cause

Compte rendu du CTL du 19 mars 2015 et mobilisation pour la revalorisation des frais

s'ils n'effectuent pas ces contrôles. La direction nous a répondu être dans une période de test.

Pour Solidaires, il est important que les agents concernés s'emparent du sujet et qu'ils soient consultés avant que CF ne prenne des décisions.

Nous avons obtenu la tenue d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des services concernés. Pour sa part, Solidaires poursuivra son travail sur ce sujet, dans les groupes de travail nationaux, et dans ses futurs travaux revendicatifs.

Nous ne le dirons jamais assez, on ne doit pas adapter notre lutte contre la fraude en fonction des moyens en personnel, matériel ou en fonction du seul objectif de recouvrement ou de statistiques en abandonnant un pan du contrôle. Ce sont les moyens donnés au contrôle qui doivent être adaptés à lutter contre les réseaux qui se perfectionnent.

Quant aux mesures conservatoires, elles sont difficiles à mettre en œuvre mais il faut poursuivre les efforts. Solidaires Finances Publiques a d'ailleurs des propositions de modifications législatives pour améliorer la mise en œuvre des mesures conservatoires et les portera.

Un exemple qui démontre que Solidaires **avait bien raison** : la solidarité de paiement. Elle n'a pas été mise en œuvre en 2014 : Solidaires avait bien prévenu que cette nouvelle mesure serait très difficile à mettre en œuvre car les conditions sont trop difficiles à réunir.

3^{EME} DIVISION : INVESTIGATIONS PARTICULIERS

L'activité de cette division a été fortement impactée par les demandes particulières de la Haute Autorité de la transparence (plus de 200 demandes en 2014).

Pour l'année 2014, sur les 12 axes de recherche sélectionnés, 2 ont été abandonnés et les autres donné lieu à publication sur le site de la DNEF. Des fiches de synthèses ont été élaborées à destination du réseau pour susciter des remontées des services.

Un des axes de travail a été la défiscalisation Outre-mer qui a représenté une grosse opération pour les BNI concernées. Elle a donné lieu à des rapports et des modèles de 2120 envoyées aux DDFIP ou DRFIP territorialement compétentes. Cette division a également travaillé sur d'autres axes tels que les transferts de fonds, le CIR..

Enfin, la 3^{eme} division présente des articles 40 quand il n'y a pas grand chose à exploiter, fiscalement parlant après enquête.

BLF : BUREAU DE LIAISON FISCALE

Son activité est difficile à synthétiser mais il a été souligné combien ce service était précieux car il est le représentant de la DNEF auprès de la Justice. Il a été rappelé qu'une des missions premières du BLF est de transmettre de l'information et non pas de faire de la programmation.

L'année 2014 a été marquée par le nombre de réquisitions en constante augmentation à traiter (798 en 2014).

Ce service a fait remonter des problématiques intéressantes par exemple sur les sociétés utilisant des fausses identités.

45^{EME} DIVISION : INTERVENTION L 16 B

201 dossiers ont été traités cette année avec une variété des procédés de fraude et moins d'opérations de masse. Les BII ont réalisé de nombreux dossiers de compétence DVNI. Sur une grosse opération avec utilisation d'un logiciel permissif la Justice a suivi la stratégie proposée par la DNEF.

Concernant les groupes de travail BII sur les procédures informatiques et l'informatique, la direction sortira une note sur les propositions retenues.

L'administration centrale a été saisie sur la problématique des interventions dépassant les 10 heures de travail (rappel : normalement une journée de travail ne peut dépasser 10heures mais dérogation pour des circonstances particulières et de courte durée). Sur le 4^e trimestre 2014, il y a eu 66 interventions dont 20 supérieures à 10 heures, 7 de plus de 15 heures et 1 qui a duré 26 heures.

La direction en conclue qu'un agent de BII n'est pas souvent concerné par ces dépassements.

Il a été demandé que sur la CRDVS soit complétée de l'heure de RDV et non pas seulement de l'heure d'entrée dans les locaux afin d'avoir une vision plus claire des durées des perquisitions.

6^{EME} DIVISION : VALORISATION DE L'INFORMATION ET PARTENARIATS

Cette division créée en octobre 2013 a donc connu sa première année d'activité complète.

L'activité de l'infocentre a été marquée par la possibilité accordée par la CNIL d'avoir les données de l'impôt sur le revenu et de l'ISF en mars 2014.

En plus de l'assistance Encase, la CII a repris l'opération de recensement des logiciels permissifs.

Ces deux services ont été fusionnés et renforcés de deux personnes.

Les outils EVAFISC et EUROFISC ont été modernisés et il a à noter que ce dernier sera bientôt ouvert à l'extérieur.

Compte rendu du CTL du 19 mars 2015 et mobilisation pour la revalorisation des frais

Pour DAS 2 Web, 3 connexions ont déjà été ouvertes aux DIRCOFI.

Le travail de la cellule Presse a été enrichi d'une revue de presse thématique par région et d'une veille sur la TVA.

A la BRS, l'expérimentation sur la dématérialisation avec la Caisse d'Épargne pose quelques soucis techniques. Ce service est très sollicité et doit faire face à de nombreuses requêtes.

Secrétariat Général : Le SG traite un nombre de plus en plus élevé de réquisitions. Il a aussi été procédé à du contrôle interne sur deux axes nationaux (recouvrement et codes thésaurus, traçabilité et validation des habilitations). Des améliorations seront apportées au site internet (mise en place d'un index qui permettra une recherche à partir d'un mot clé).

Autres sujets :

Un opérateur téléphonique ne répond plus aux droits de communication. La direction a demandé de lui notifier les amendes pour non réponse aux droits de communication.

Nous avons demandé que la direction trouve une solution pour que les agents qui viennent déjeuner à la cantine soient mieux remboursés : en effet, ils ne peuvent bénéficier de la subvention puisqu'ils ne travaillent pas sur le site et ne peuvent inclure la totalité des dépenses dans leurs frais. La direction nous a dit qu'elle nous répondrait prochainement.

DERNIERE MINUTE

Régime indemnitaire des BII

Lors du Groupe de travail indemnitaire du 31 mars 2015, la DG a reconnu la nécessité de remplacer les IFDD trimestrielles : un dispositif transitoire est en train d'être finalisé pour les frais engagés depuis septembre 2014. Nous n'en savons pas plus pour l'instant mais nous vous tiendrons informés !!

Rappelons que Solidaires demande la compensation intégrale des IFDD trimestrielles car nous avons démontré qu'elles rémunéraient de la qualification.

..... Affaire à suivre !

Campagne nationale pour une revalorisation des remboursements des frais de déplacement

Le pouvoir d'achat des agents a subi de plein fouet le gel de la valeur du point d'indice et le gel des régimes indemnitaires.

S'ajoute à ces gels l'insuffisance notoire des remboursements de frais de déplacements : aujourd'hui, les agents qui se déplacent (en stage ou en mission) y sont de leur poche, ils paient pour travailler !

Pour porter l'absolue nécessité de revaloriser les remboursements de frais de déplacement afin qu'aucun agent ne soit pénalisé, le syndicat national Solidaires Finances Publiques lance une campagne et appelle les agents à :

- prendre connaissance du tract national et le faire circuler
- signer et faire signer massivement la lettre pétition à envoyer aux directions locales (et à retourner au bureau national)
- laisser la voiture au garage durant la période du 11 au 19 mai.

Cette période correspond par ailleurs à la campagne d'information que notre syndicat engage au plan national et local à destination de l'opinion, de la presse, des élus et des agents.

Vous pouvez prendre connaissance du tract, de la pétition et des détails de la campagne sur le site national :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/2015/avril/150409_tract_fraisdedeplacement.pdf

Une HMI sera organisée à la DNEF avant cette campagne
Venez nombreux !

Contrôle fiscal : nous avons besoin de vous !

Solidaires finances publiques est l'organisation syndicale la plus pertinente sur le contrôle fiscal et la plus présente dans les médias tant sur ce thème que sur tout ce qui touche à la fiscalité en général.

C'est grâce à son réseau de militants que Solidaires mène un travail approfondi sur les différents aspects du contrôle fiscal, notamment à travers les CNS (commissions nationales spécialisées). Celles-ci se tiennent régulièrement et regroupent des militants de la France entière spécialistes du contrôle fiscal: représentants des directions spécialisés (dont la DNEF) et des services territoriaux (BCR, PCE, BDV). Elles servent tout à la fois à préparer les groupes de travail nationaux et à approfondir l'analyse et les revendications de Solidaires.

D'autres CNS se tiennent également sur tous les autres sujets : l'accueil, le SIP, etc.

Quelques exemples ?

L'intervention de notre section relayée par le BN a notamment débouché sur un groupe de travail « Recherche et programmation ». Notre section est ainsi présente dans le cycle de groupes de travail mené par la DG avec les OS.

Nous avons également porté la nécessité de renforcer la DNEF et ses procédures : nous menons actuellement un travail sur le L16B.

Nous suivons également avec les sections des Dircofi concernées l'expérimentation portant sur le pilotage de la recherche et mettant en lien les BCR, la DNEf et les Dircofi.

Plus largement, Solidaires continuera de suivre les évolutions législatives et organisationnelles afin de faire entendre sa voix et de nourrir le débat afin d'améliorer la lutte contre la fraude et dans ce domaine, vous pouvez aussi avoir votre mot à dire.

Car pour suivre son travail efficacement, notre section a besoin de vous : nous sommes preneurs de vos informations, idées et réflexions !

2015

BULLETIN D'ADHÉSION

Coupon à remettre à votre correspondant
accompagné du règlement

SECTION : DNEF

NOM (marital)

Prénom

NOM (patronymique)

Date de naissance/...../.....

Cadre : **Grade :** **Echelon :** **Indice :**

Montant de la cotisation

Temps partiel %

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres) **IDENTIFIANT MINISTERIEL**

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle

Mel personnel

Solidaires Finances Publiques

Section DNEF 6 bis rue Courtois 93500 Pantin à remettre à votre correspondant ou
Rachel Hug, secrétaire(bureau 534) ou Françoise Serin, trésorière (bureau 23)